



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides

Question écrite n° 19511

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'aide aux familles de fugueurs et d'enfants disparus. Afin de favoriser la mise en oeuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant, il est nécessaire de développer toute mesure tendant à protéger et assister tous les enfants dont les droits sont trop souvent ignorés et bafoués. Les enlèvements d'enfants, les fugues, les disparitions non élucidées sont autant de situations difficilement supportables pour les familles. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures le gouvernement entend prendre afin d'aider et soutenir ces enfants et la détresse de leurs parents.

Texte de la réponse

En 2001, plus de 50 000 fugueurs ont été signalés dans notre pays. Ce chiffre a augmenté de plus d'un tiers en quatre ans. Chaque enfant disparu est un enfant en danger. Les pouvoirs publics souhaitent apporter une réponse à ce phénomène, c'est pourquoi, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre délégué à la famille ont la volonté d'aboutir dans ce domaine afin d'aider les enfants fugueurs ou disparus et leurs familles. A cet fin, et à la suite du projet de la Fondation pour l'enfance de créer un service d'aide et d'écoute téléphonique destiné aux enfants et adolescents en fugue et à leurs familles, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre délégué à la famille ont décidé le 21 mai d'installer un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions concrètes pour améliorer les réponses actuellement données à ce problème. Les travaux du groupe, présidé par le directeur des affaires criminelles et des grâces et le délégué interministériel à la famille, ont débuté le 2 juillet. Trois axes de travail ont été retenus : le phénomène des fugues et des disparitions : prévention, traitement, préconisations ; les enlèvements et les déplacements d'enfants ; la mise en place d'un service téléphonique à destination des familles d'enfants disparus. Les conclusions du groupe seront rendues publiques au mois d'octobre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19511

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4395

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6333